

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf septembre, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 14
Membres présents : 9
Membres votants : 10

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Séverine DELAGE, Philippe DUCASSE (Adjoints), Fabrice REVUELTA, Julia LENEVEU, Jean-Philippe BAGUR, Jérôme DESCHAMPS (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Jean-Baptiste PAING (pouvoir à M. BAGUR)

Excusé : François LENEVEU, Pascal RUEL

Absents : Nathalie CHARBONNIER, Pascal MARTIN

Secrétaire de séance : Séverine DELAGE

Ordre du jour

1. Approbation et signature du compte-rendu du 22 juillet 2016
2. Réouverture arrêt de bus moulin à vent (Vésinaut)
3. Délibération sur le devis du département pour déplacer l'abribus de Bidon à Graoua
4. Délibération éclairage abribus de Graoua
5. Un point sur la commission environnement
6. Un point sur l'urbanisme
7. Un point sur les travaux de voirie
8. Commission bâtiment
9. Un point sur les finances
10. Commission Vie Locale Lien Social
11. CCAS
12. SIRP : Un point sur la rentrée
13. Affichage municipal
14. Défibrillateur
15. Questions diverses

Début de séance : 21h

1. **Approbation et signature du compte-rendu du conseil du 22 juillet 2016**

2. Réouverture de l'arrêt de bus moulin à vent (Vésinaut)

Un responsable des transports du SISS nous a annoncé la réouverture de l'arrêt de bus moulin à vent de Vésinaut. Le conseil municipal doit se prononcer pour réinstaller un abri sur la dalle béton existante. M. Bagur rappelle que le conseil général participe au financement des abribus lorsqu'ils sont achetés.

M. le Maire propose de fabriquer cet abri, avec l'accord du conseil, à moindre coût pour la commune (0€).

L'autorisation est accordée pour la réalisation de l'ouvrage par M. le Maire, à l'unanimité des membres présents.

3. Délibération sur le devis du département pour déplacer l'abribus de Bidon à Graoua

Devis du département pour déplacer l'abribus de Bidon à Graoua, le long de la RD 224, à proximité des travaux de sécurisation : 840,60€.

Question est posée de savoir s'il ne faudrait pas protéger cet arrêt, placé dans le virage, avec 2 plots béton. La vitesse étant limitée à 30 km/h, cela n'est pas jugé nécessaire.

La convention passée avec le département prévoit, à sa charge, l'entretien et les réparations des structures.

Délibération sur le devis d'un montant de 840,60€ : Adoptée à l'unanimité.

4. Délibération éclairage abribus de Garoua

Une étude pour l'installation d'un point lumineux au niveau de l'abribus de Graoua, sur la RD 224, a été réalisée par le SDEEG, pour un montant de 988€. L'éclairage sera positionné sur le poteau béton qui est à proximité du futur abri.

Avantage : éclairer l'abribus et créer un point lumineux dans le virage.

Le conseil ne délibère pas et souhaite des éléments supplémentaires.

5. Un point sur la commission environnement

➤ Jardin pédagogique : mise en place prochaine de pancartes pédagogiques sous forme d'ardoises par l'association l'Auringleta, chargée des plantations hivernales.

➤ Samedi 24 septembre 8h30 à 12h : Journée de ramassage des déchets sauvages sur la commune. Un affichage d'information sera effectué sur la cabine téléphonique devant la mairie + mail aux habitants + diffusion sur le site de la commune.

Le SICTOM met à notre disposition une benne et l'USGETTOM veut nous prêter des petits containers pour trier les déchets. Départ de petits groupes depuis la mairie sur différents circuits, établis à l'avance, pour prioriser les secteurs les plus touchés.

➤ La mise en place d'un point d'apport volontaire nous a été préconisée par le SICTOM (quota : 1 point de tri pour 240 personnes). Zone la plus appropriée : les Proms. Un problème à régler, lié aux incivilités : le nettoyage de la zone des points de tri. A Murailles, cette zone est relativement propre parce que située au milieu des habitations. Le risque encouru avec ce point de tri au fond des Proms, sur le terrain communal, c'est qu'il serve de décharge sauvage, faute de surveillance.

➤ Achat d'un broyeur : l'ADEME finance à 80% l'achat d'un broyeur. Mais réflexion autour de l'usage de l'appareil, de la responsabilité liée à cet usage, ... En attente d'éléments complémentaires.

➤ Problèmes liés à un container commun à Muraille: nombreux désagréments pour le voisinage, liés aux odeurs et à l'état du container. Nécessité de l'enlever et d'engager les habitants à déposer leurs propres containers au point de retrait le mercredi et à les récupérer après le pas-

sage des éboueurs le jeudi, comme cela se fait pour les habitants de certains quartiers qui ne peuvent être desservis de manière individuelle.

6. Un point sur l'urbanisme

Permis accordés : 5

Mr Manot Christophe pour un hangar (Muraille)

Mr Schenck Romain pour une maison (Liché)

Mr Rocacher Jean-Christian et Boissarie Aurélie restauration séchoir (Vignolles Nord)

Me Maura Sylvie pour la construction d'une maison (Muraille)

Mr Ciemniak réhabilitation d'une grange pour deux logements (Vignolles Nord)

Demandes pour DP : 8

Reuelta Fabrice modification hangar (Proms)

St Marc Christophe, panneaux photovoltaïques (Proms)

Rodrigues Elodie, Guerrero Benoît, modification (Peyroulet)

Cassagne Alain extension et transformation habitation (Labrouche)

Inesta Alain pour une piscine (Laulan)

Delzon Aline division pour deux terrains a bâtir (Bruhon)

Tructin Cyrille aménagement d'un garage (Bruhon)

Mr Frétilière Jérôme construction d'un abri jardin (Vignolles sud)

CUA : 11

CUB : 2

Quelques réunions à prévoir pour engager une réflexion sur l'évolution de la commune. Tous les membres du conseil sont invités à participer. Nécessité de monter un projet pour la commune.

Concernant le terrain de M. de Pontac à Canard, la vente est en cours, 2 acheteurs s'étant fait connaître.

7. Un point sur les travaux de voirie

➤ Mise en place du panneau à Peyroulet.

Remerciements aux habitants de Peyroulet qui ont compris notre message de ne pas stationner sur la voie de roulement.

➤ Travaux sur la RD 224 : le trottoir doit être rallongé de 3 m : demande du SISS et du département (souci de longueur de bus par rapport à la longueur initiale du trottoir) donc pas de surfacturation des travaux.

Présence d'une borne incendie à côté du panneau de quartier.

Les travaux de sécurisation sur la RD 224 sont terminés. L'entreprise de travaux publics doit nous fixer un RDV pour la réception des travaux. Les signalisations avec les bandes rugueuses seront réalisées plus tard, en 2017, après la réfection de la voie de roulement par le département.

Des avertisseurs destinés aux personnes handicapées (bandes signalétiques + poteaux en fonte de chaque côté du passage piéton) vont être installés.

Le SDEEG installera le candélabre au niveau du passage piéton au mois d'octobre. Il nous reste la dalle béton pour l'abribus : 180€ de fournitures au budget voirie.

Le nettoyage du terre-plein central a été effectué par l'entreprise de travaux.

➤ Le panneau de sortie d'agglomération qui a été renversé par une voiture est en commande.

➤ L'entreprise Malandit a fini les travaux de réparation sur les voies communales.

➤ Des travaux d'entretien sur les voies communales ont été réalisés par Christian, le cantonnier.

- Fauchage des accotements prévu au mois d'octobre.
- Le tracteur Renault est en panne. Embrayage : réparation confiée à l'entreprise Duclos pour un montant de 2318,08€, pris sur le budget entretien matériel roulant 61551 qui a actuellement un réalisé de 966,13 sur un budgétisé de 4000€.

8. Commission bâtiment

- Nettoyage de la salle des fêtes à prévoir. Elle a été louée 13 fois cette année, pour un montant de 1160€.

Il y a un souci avec la vaisselle et le matériel (mobilier), qui ne sont pas systématiquement rendus propres. Question est posée de savoir si l'on continue à mettre à disposition, notamment la vaisselle, sachant qu'il existe des entreprises de location. Est également posée la question d'une caution pour le nettoyage. Réflexion en cours sur un système à mettre en place.

M. Guillot (entreprise Prohytech de St Pardon de C.) propose de tester une de ses machines pour nettoyer le sol de la salle des fêtes, gracieusement le samedi 10 septembre à 14h30.

- L'entretien des extincteurs a été réalisé par APS la semaine dernière. Un extincteur a été remplacé à l'église. Il faut en rajouter un au local cimetière (65€ HT). Obligation d'en acheter un par véhicule (32€ HT). Soit 119,88 € TTC les 2 extincteurs.
- L'alarme de l'école a été réparée.
- Entretien du clocher : 296,96€.
- RDV demain 15h avec le maire de Castillon de Castets pour voir les travaux d'insonorisation de la salle des fêtes.
- Reste à réaliser l'entretien de la hotte de la salle des fêtes : 21 décembre 2016.

Reste budget bâtiment : 1265,92€

A voir : l'entretien extérieur des bâtiments communaux, notamment les peintures.

Nécessité de mettre la salle des fêtes aux normes pour 2017 : 2 plafonds coupe-feu à installer : local Amicale et local de la gym. Un éclairage à remplacer à l'extérieur de la salle des fêtes.

9. Un point sur les finances

Les travaux au cimetière sont terminés : 1697,36 € de gros œuvre et 160,60 € de plantations, soit un total de 1857,96 €.

Concernant les travaux sur la RD 224, M. Savary nous a permis d'obtenir une subvention (aide parlementaire) d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2016.

10. Commission Vie Locale Lien Social

Téléthon le 1^{er} week-end de décembre. Nécessité d'organiser une réunion pour voir ce que l'on organise. Le concert a été très apprécié l'an dernier.

11. CCAS

Repas des aînés : commencer à y réfléchir.

Mutuelle communale : permanence le lundi 26 septembre de 9h30 à 17h, nouvelles garanties.

Marche rose : dimanche 9 octobre. Arrivée à Auros, départ de St Pardon vers 8h40, jonction avec St Loubert à 9h. Décoration de la mairie à prévoir vers le 20 ou 21 septembre.

12. SIRP : un point sur la rentrée

135 enfants scolarisés en septembre 2016, 48 à St Pardon et 87 à Bieujac.

On dénombre 48 enfants perdonnais, 72 bieujacais, 11 de St Loubert et 2 de Morizès.

Il y a eu 21 nouvelles inscriptions.

Le travail sur les participations financières des deux communes est toujours en cours, notre volonté étant à terme de parvenir à un coût par enfant.

Une démission : Mme Duffillol, qui a démissionné du conseil municipal de Bieujac.

Des travaux ont été réalisés à l'école : porte de classe à Bieujac, rampe d'accessibilité, alarme, aménagement sur les jeux et décorations extérieures à St Pardon. Les travaux de toiture du préau de l'école de St Pardon ont mobilisé des intervenants sur plusieurs journées: gros remerciements à toutes les personnes volontaires, de St Pardon, qui ont participé à nos côtés aux travaux d'amélioration des deux écoles, sans oublier celles et ceux qui ont confectionné les repas et participé, à leur façon, à ces travaux d'été.

Plan Vigipirate : l'accueil des enfants le matin se fait au portail. Les parents ne rentrent plus.

Réunion APE le 23 septembre à St Pardon de Conques à 19h.

13. Affichage municipal

Panneau à l'entrée de la mairie + cabine téléphonique.

Remerciements à M. Armand qui a aidé pour les travaux de peinture et la mise en place du plancher.

Elections présidentielles de 2017 : achat de 10 panneaux en métal aux enchères de Tours. Voir avec un transporteur pour les rapatrier sur St Pardon.

14. Défibrillateur

Le conseil a donné son accord pour son acquisition. Reste à déterminer son emplacement et à prévoir l'alimentation électrique.

La commission communication devra travailler sur la façon d'informer la population et les différents services de secours.

Un courrier est en cours de réalisation pour une demande de subvention auprès de Groupama.

15. Questions diverses

✓ De nombreuses personnes s'inquiètent de voir des chiens circuler en liberté dans le quartier des Proms, chiens dont on ne connaît pas forcément les propriétaires.

Article dans la gazette sur la divagation des animaux à prévoir.

✓ Quel est le droit concernant le survol des habitations par un paramoteur ? Un paramoteur décolle d'un terrain privé des Proms. Le fait qu'il décolle et atterrisse de ce terrain ne pose pas de problème. Par contre, il reste autour des habitations, les rase même parfois. Cela peut être dangereux, sans parler des nuisances sonores.

Question en suspens.

✓ Réunion commission communication vendredi 16 septembre à 19h.

Fin de séance : 23h